



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 3 juin 2024 à 19h30.

Présences : M. Mario Desbiens, Maire
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absences : M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

RÉSOLUTION CM2024-106

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - a) *Séance extraordinaire du 29 avril*
 - b) *Séance ordinaire du 8 mai*
4. Correspondances :
 - a) *Une lettre de M. Jean-François Huot et Mme Chantal Lamoureux*
 - b) *Une lettre de Code-SM concernant une demande d'aide financière*
 - c) *Une lettre du syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean*
 - d) *Une lettre de Mme Diane Lefebvre*
 - e) *Une lettre de M. Cédric Fortin*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de mai 2024
7. Acceptation d'une soumission – Fête Nationale 2024
8. Acceptation d'une soumission – caméra de surveillance
9. Acceptation d'une soumission – travaux au Camping Pointe-Taillon
10. Acceptation d'une soumission – table pour le Camping Pointe Taillon
11. Acceptation d'une soumission – lumières de rues
12. Autorisation de paiement – Aide financière à la Fabrique de Sainte-Monique
13. Autorisation de paiement – Association du Chemin des Trois-Baies
14. Demandes de dérogations mineures :
 - a) 930, Chemin du Lac-Johnny
 - b) 165, Chemin des Trois Baies
15. Demande d'aide financière – Programme de mise en valeur de la PDC



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

16. Motion de sympathie – M. Claude Villeneuve
17. Divers :

- a) _____
- b) _____

18. Période des questions
19. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

- a) *Séance extraordinaire du 29 avril*

RÉSOLUTION CM2024-107

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2024.

- b) *Séance ordinaire du 8 mai*

RÉSOLUTION CM2024-108

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2024.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de M. Jean-François Huot et de Mme Chantale Lamoureux concernant une demande d'un branchement de drain pluvial au réseau d'égout municipal. Le conseil analysera le dossier et répondra ultérieurement à la demande.
- b) Une lettre de Code-SM concernant une demande d'aide financière au montant de 8 800 \$. Le conseil répondra ultérieurement à la demande.
- c) Une lettre du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean visant à sensibiliser le conseil municipal à l'importance d'accorder en tout temps l'Accès au territoire municipal pour les transporteurs de bois.
- d) Une lettre de Mme Diane Lefebvre concernant une demande visant le changement d'emplacement du dos d'âne sur la rue Sainte-Marie en raison des nuisances qu'il occasionne chez elle.
- e) Une lettre de M. Cédric Fortin accompagné d'une pétition concernant une demande pour l'installation d'une surface de deck-hockey à Sainte-Monique. Le conseil analysera la demande.

5- RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2024-109

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver les listes des comptes à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

payer produites au conseil pour la période du mois de mai 2024, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	112 931,23 \$
Comptes déjà payés	160 630,03 \$
TOTAL	273 561,26 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – FÊTE NATIONALE 2024

RÉSOLUTION CM2024-110

Il est proposé M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la soumission du groupe de musique "Péribonka River Band" au montant de 3000 \$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu d'accepter la soumission de Leclerc Musique pour la sonorisation et l'éclairage de l'évènement au montant de 3 200 \$ plus les taxes applicables.

8- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – CAMÉRA DE SURVEILLANCE

RÉSOLUTION CM2024-111

Il est proposé M. Bruno Plourde, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la soumission de l'entreprise Sécuror pour l'achat et l'installation d'une nouvelle caméra de surveillance et la réparation de 4 autres au montant de 2 210 \$ plus les taxes applicables.

9- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – TRAVAUX AU CAMPING POINTE TAILLON

RÉSOLUTION CM2024-112

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la soumission de l'entreprise Construction Martial Larouche pour des travaux visant l'ajout d'une poutre de soutènement au chalet principal du Camping Pointe Taillon.

10- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – TABLE POUR LE CAMPING POINTE TAILLON

RÉSOLUTION CM2024-113

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accorder une budget de 4 300 \$ pour l'achat de nouvelles tables pour le Camping Pointe Taillon.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

11- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – LUMIÈRES DE RUES

RÉSOLUTION CM2024-114

Il est proposé par M. Jonathan Boily appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la soumission de Boily Électrique pour l'achat de 5 lumières de rues au montant de 3 375 \$ plus les taxes applicables.

12- AUTORISATION DE PAIEMENT – AIDE FINANCIÈRE À LA FABRIQUE DE SAINTE-MONIQUE

RÉSOLUTION CM2024-115

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a accordé une aide financière de 45 000 \$ à la Fabrique de Sainte-Monique pour le retrait de la cheminée de l'église;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés et que la Fabrique a reçu la facture pour le paiement;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser le paiement d'une aide financière à la Fabrique de Sainte-Monique au montant de 40 972 \$.

13- AUTORISATION DE PAIEMENT – ASSOCIATION DU CHEMIN DE TROIS BAIES

RÉSOLUTION CM2024-116

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser, séance tenante, le premier paiement lié à l'entente entre la municipalité et l'Association du Chemin des Trois-Baies représentant 60% du montant total pour l'année 2024 conformément au règlement 398-23 au montant de 13 500 \$

Il est également résolu d'autoriser le paiement du montant représentant 10 % du revenu de taxation du secteur destiné à l'entretien des chemins au montant de 4 885\$.

14- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

a) 930, CHEMIN DU LAC-JOHNNY

RÉSOLUTION CM2024-117

CONSIDÉRANT que Monsieur Sylvain Harton possède un terrain situé au 930, Chemin du Lac Johnny;

CONSIDÉRANT que Monsieur Sylvain Harton a déposé une demande de dérogation mineure visant la construction d'un bâtiment accessoire sur la propriété située sur le lot 4 957 269 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux dispositions du règlement n°261-04 de la municipalité de Sainte-Monique concernant les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT que cette dérogation a pour objet de permettre au lot 4 957 269 d'avoir un bâtiment accessoire implanté en cours avant avec un alignement sur l'emprise du chemin de 1.00 mètre au lieu de 3 mètres comme stipulé à l'article 5.8.1 du règlement de zonage n°388-23 ;

CONSIDÉRANT que le terrain en question ne permet pas la construction d'un garage en marge avant, considérant la forme du cadastre;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et recommande son acceptation ;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur ;

CONSIDÉRANT que la demande n'affecterait pas la jouissance des propriétés voisines ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la demande de dérogation mineure du propriétaire du 930, Chemin du Lac-Johnny visant l'implantation d'un bâtiment accessoire en cours avant avec un alignement sur l'emprise du chemin de 1.00 mètre au lieu de 3 mètres comme stipulé à l'article 5.8.1 du règlement de zonage n°388-23.

b) 185, CHEMIN DES TROIS-BAIES

RÉSOLUTION CM2024-118

CONSIDÉRANT que Monsieur Jonathan Mercier possède un terrain situé au 165, Chemin des Trois Baies ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jonathan Mercier a déposé une demande de dérogation mineure visant l'agrandissement d'un bâtiment principal sur la propriété située sur les lots 5 851 596 et 5 980 997 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux dispositions du règlement n°261-04 de la municipalité de Sainte-Monique concernant les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT que cette dérogation a pour objet de régulariser l'implantation projetée d'un agrandissement d'un bâtiment résidentiel sur les lots 5 851 596 et 5 980 997, situé à 5,18 mètres de la ligne latérale de terrain, alors que la grille de spécifications de la zone 34 V fixe la marge latérale à 10,0 mètres selon le règlement de zonage n° 265-05 ;

CONSIDÉRANT que cette dérogation est justifiée par l'impossibilité d'implanter un agrandissement du bâtiment principal en marge latérale en raison de la topographie abrupte et de la forme du terrain ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et recommande son acceptation ;

CONSIDÉRANT que la demande n'affecterait pas la jouissance des propriétés voisines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la demande de dérogation mineure du propriétaire du 165, Chemin des Trois-Baies visant à régulariser l'implantation projetée d'un agrandissement d'un bâtiment résidentiel sur les lots 5 851 596 et 5 980 997, situé à 5,18 mètres de la ligne latérale de terrain, alors que la grille de spécifications de la zone 34 V fixe la marge latérale à 10,0 mètres selon le règlement de zonage n° 265-05.

15- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DE LA PDC

RÉSOLUTION CM2024-119

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique propose la diffusion d'une pièce de théâtre estivale sur son territoire pour l'été 2024;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QUE le projet se tient en partenariat avec la compagnie de production régionale « La Route des Légendes »;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les conditions d'admissibilité du Programme de mise en valeur de la PDC de la MRC de Lac-Saint-Jean pour l'obtention d'une aide financière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de mise en valeur de la PDC et d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer les documents relatifs à cette demande

16- MOTION DE SYMPATHIE

M. Jacques Vachon, conseiller, propose que soit adressée une motion de sympathie à la famille de M. Claude Villeneuve suite à son décès récent.

17- DIVERS :

a) _____

b) _____

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2024-120

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Jacques Vachon et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 25

Mario Desbiens,
Maire

Mathieu Lapointe,
Directeur général et
secrétaire-trésorier